

LE PUBLICISTE.

Quintidi 15 Ventôse, an VI.

(Lundi 6 Mars 1798).



Protection demandée à l'empereur par l'électeur de Bavière. — Somation faite aux villes d'Ulm, Esslingen et Rothweil, de se soumettre à la domination du duc de Wurtemberg. — Refus de ces villes de consentir à leur réunion. — Arrivée à Rastadt d'un courrier russe. — Embargo mis sur les bâtimens qui se trouvoient dans l'Escaut. — Fragmens d'une proclamation du directoire sur les élections.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 14 février.

L'archi-duchesse Marie-Christine se meurt de la même maladie à laquelle succomba Marie-Thérèse. Elle sera regrettée des pauvres, à qui elle distribuait une grande partie de ses revenus.

L'électeur palatin a demandé la protection de l'empereur au sujet des prétentions de la république française, & de la situation critique où se trouve la partie de ses états située sur la rive droite du Rhin. L'empereur, dans une audience particulière, lui a formellement promis son intervention.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 25 février.

Le congrès n'offre rien de nouveau depuis la communication des notes & contre-notes des 20 & 21 de ce mois. La résolution prise par la députation de l'Empire, de renvoyer à la décision de la diète générale la question sur les limites, met de la lenteur dans les négociations, qui ne peuvent être commencées qu'après la fixation de la base.

Le duc de Wurtemberg a fait sommer les villes impériales d'Ulm, Esslingen & Rothweil, en Suabe, de se soumettre à sa domination. Cette mesure est sans doute le résultat secret de la paix conclue entre lui & la république française. Le peuple d'Ulm consentoit à cette réunion; mais le magistrat, le corps des marchands & les principaux propriétaires ont refusé. Les villes d'Esslingen & de Rothweil ont rejeté unanimement cette demande. En conséquence, les trois villes réunies ont envoyé des députés au congrès. A leur arrivée, il y a eu une conférence chez M. le baron d'Albini, entre le ministre français, le commissaire impérial & le député du duc de Wurtemberg, M. de Mandelslohe: il n'en est rien résulté. La députation de l'Empire a conseillé aux députés des trois villes sommées de résister & de tenir ferme. Un des députés est parti pour Paris, pour y protester contre tout arrangement secret pris au préjudice

de leurs droits & de leur liberté; les autres sont retournés dans leurs villes respectives, pour y porter l'avis de la députation de l'Empire.

La moitié des pays de la rive gauche du Rhin qu'on offre de céder à la république française, s'étend jusqu'à la rivière de... qui se jette dans le Rhin au-dessous d'Andernach, vis-à-vis Linz. La limite seroit tracée en suivant le cours de cette rivière jusqu'à sa source, & par une ligne de-là à celle de la Roër. Elle suivroit ensuite le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Meuse à Rocromonde. L'intérêt, soit du roi de Prusse, qui conserveroit par-là la Gueldre-Prussienne, & celui de l'électeur de Cologne, oncle de l'empereur, qui conserveroit ses états, peuvent déterminer le gouvernement français à accéder à ce *mezzo termine*.

On assure que tout est terminé entre les suisses & la république française, & que les premiers ont accordé aux autres à peu-près toutes leurs demandes.

M. d'Outremont, qu'on croyoit parti, est encore ici. Il ne loge point au château avec les autres ministres français; il a loué un logement en ville, ce qui prouve que l'objet de sa mission est distinct de celui des autres ministres. On dit qu'il est chargé de discuter, avec le comte de Cobentzel, les articles du traité de Campo-Formio, concernant les belges prévenus d'émigration & la liquidation des dettes de l'empereur dans la Belgique, & distinguer celles qui resteront à la charge du dernier.

Le roi de Prusse fait avancer une forte armée sur Bremen, & le roi de Dannemarck sur Hambourg.

Il est arrivé avant-hier ici, un courrier russe, qui est reparti ce matin. Il étoit adressé à M. le comte de Cobentzel. Il est parti la nuit dernière des couriers pour Vienne & Berlin.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bruxelles, le 12 ventôse.

Les différens corps de troupes de l'armée du Nord qui étoient en garnison à Arnheim, Nimegue, Bois-le-Duc, Breda & Berg-op-Zoom, viennent de se mettre en marche pour se rendre sur les côtes des départemens du Nord & du Pas-de-Calais, afin d'augmenter l'aile droite de l'armée d'Angleterre. Ces troupes seront remplacées par 10 mille hommes de l'armée du Rhin; quelques corps sont déjà dans le duché de Cleves.

Il vient d'être mis un embargo sur tous les bâtimens, du port de 300 lasts & au-dessus, qui se trouvoient dans l'Escaut. La même mesure aura lieu, dit-on, à l'égard de ceux qui naviguent dans nos canaux.

On mande d'Ostende que les Anglais ont poussé la perfidie jusqu'à s'emparer de plusieurs barques de pêcheurs de ce port & de Blankembourg, commune située sur la même côte, & dont les habitans sont presque tous pêcheurs.

De PARIS, le 14 ventôse.

La ferme des postes a été adjugée au citoyen Expert.

— Le citoyen Garat, ambassadeur extraordinaire de la république, près la cour de Naples, est parti hier pour sa destination.

— Un ordre affiché dans tous les corps-de-garde des barrières, enjoint à la garde nationale de conduire chez le commissaire de police le plus voisin, tout individu armé d'un fusil, qui se présenteroit pour entrer dans Paris ou pour en sortir. La chasse est ordinairement le motif ou le prétexte des personnes qui se trouvent dans ce cas; mais il est aisé de sentir que des hommes dangereux peuvent facilement abuser de la liberté illimitée dont on jouit à cet égard depuis la révolution. Les commissaires de police, en se faisant donner des renseignemens exacts sur les chasseurs réels ou soi-disans, mettront à cette liberté les restrictions convenables, & feront peut-être des découvertes utiles à la société.

— L'administration centrale & les tribunaux du département du Mont-Tonnerre, ont été installés à Mayence avec beaucoup de solennité.

— De quarante-cinq caisses arrivées à Toulon, sur la frégate *la Sensible*, quinze sont destinées à la bibliothèque nationale, seize au Musée central des arts, & une à l'Institut national.

— Des mémoires de Jacques II, ex-roi d'Angleterre, écrits de sa main, & conservés au collège des Ecossais, en ont été enlevés pendant le gaspillage des bibliothèques, & portés à Londres. Georges III est sur le point de les acheter pour le Muséum britannique.

— On écrit de Londres que le célèbre orateur des communes, M. Grey, a annoncé la résolution qu'il a prise de ne plus siéger dans la chambre des communes. M. Erskine, l'un des membres les plus éloquens de cette chambre, & l'avocat le plus accrédité de l'Angleterre, se propose d'aller jouir en Amérique de la fortune immense qu'il a acquise par ses talens. On assure qu'il a acheté pour 150 mille liv. sterl. de terres dans les Etats-Unis.

— Les lettres de Bude annoncent que le synode de l'église grecque non-unie va se tenir à Cartovitz. On parle de beaucoup de réformes, & entr'autres de l'abolition du mariage des prêtres. Le célibat des prêtres ordonné là où leur mariage étoit permis, est remarquable en 1798.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Le directoire exécutif vient de publier une excellente proclamation sur les élections. Il est impossible d'appeler avec plus d'énergie l'universalité des citoyens à remplir ce premier des devoirs civiques & politiques; de signaler avec plus de force & d'éloigner davantage, au nom des plus chers intérêts de la patrie, les restes de toutes les factions, quelle qu'elles soient. Nous sommes obligés de ne transcrire que quelques morceaux.

« 1°. Le choix des électeurs est extrêmement important. C'est à leur nomination que l'on pourra juger d'avance de l'esprit dans lequel ils feront eux-mêmes les choix qui leur sont réservés. Citoyens, que chacun de vous, en mettant son billet dans l'urne, se dise à lui-même: *Je fais*

ou le bonheur ou le malheur de ma patrie; ce nom que je viens de tracer, peut concourir à perdre ou à sauver mon pays.

» Cette considération vous déterminera sans doute, citoyens, à ne déposer dans le vase d'où sortiront les électeurs, que des noms dignes d'en sortir. Ces noms, quels seront-ils? ceux des hommes qui, constamment ont été patriotes & républicains prononcés, qui joignent les lumières à une exacte probité, qui se sont tenus éloignés des intrigues & des partis, qui veulent fortement la constitution sous laquelle nous vivons, qui lui sont attachés avec sincérité, & qui, pour son maintien, sont décidés à n'élever à la tribune des conseils que des esprits conservateurs, des génies tutélaires, uniquement jaloux de faire prospérer la république, de faire aimer la liberté, & de justifier l'honneur de vous représenter, autant par leur conduite que par leurs travaux politiques.

» Quels sont, au contraire, les noms qu'il faut en écarter, si l'on veut qu'à leur tour les électeurs aient soin de les éloigner des nominations qu'ils sont chargés de faire? ce sont les noms des royalistes qui ne rêvent que le retour de l'ancien régime; ceux des malheureux fanatiques que la crédulité aveugle, & qui voudroient encore s'agenouiller devant des prêtres; ceux des aristocrates de toutes les couleurs, qui sont connus malgré leurs masques; en un mot, tout ce qui n'est pas vraiment républicain & ami de la liberté.

» Or, ceux-là ne sont pas vraiment républicains ni amis de la liberté: ceux-là doivent donc être éloignés avec soin, qui se sont déjà fait connoître comme des colporteurs d'intrigues; ces esprits déréglés, instrumens de destruction, exagérateurs forcenés, qui, par l'abus de leurs principes & leurs excès antérieurs, jetteroient l'épouvante parmi les citoyens, semeroient la discorde au sein du corps législatif, ne chercheroient qu'à prolonger les oscillations révolutionnaires au lieu de les calmer, ébranleroient la république au lieu de la consolider, remettraient en problème jusqu'à son existence, ramèneroient le trouble s'ils étoient les plus forts, ou, dans le cas contraire, donneroient prise aux royalistes pour calomnier de nouveau le régime actuel, détacher de la république la foule des hommes timides, faire rougir les patriotes d'être associés à des moutres, & ramener ainsi la monarchie par la terreur.

» Citoyens, il dépend de vous d'écarter ces fléaux: assistez tous aux assemblées, & concevez bien l'intérêt que vous y avez tous, sans nulle exception, qui que vous puissiez être.

» En effet, s'il existe encore parmi vous des amis du trône; si des aristocrates, si ces conspirateurs qui se toient déguisés sous le nom de *fils légitimes*, prétendent se glisser encore au sein des assemblées primaires, eux-mêmes sont intéressés à ne donner leurs voix qu'aux vrais & purs républicains. Le 13 fructidor doit leur ouvrir les yeux. Ont-ils le projet insensé de députer des royalistes qui se serviroient de nouveau de la constitution même pour essayer de la détruire? Ils peuvent être sûrs qu'en les lançant à la tribune, ils ne les élevant si haut, que pour les voir tomber avec plus de fracas & être entraînés dans leur chute. Vous n'êtes plus sans un point fixe; vous avez des législateurs toujours fideles; vous avez un gouvernement: ils sont las, comme vous, des luttes de tout genre que l'on n'a cessé d'opposer à l'affermissement de votre constitution; ils ne souffriront pas qu'on veuille lui

porter de nouvelles atteintes; & la foudre nationale qui brille dans leurs mains, suffit pour empêcher les envoyés de Blankembourg & leurs orateurs de Saint-James d'oser se montrer.

» Les royalistes, au contraire, feront-ils égarer les voix sur les amis de la licence, sur les désorganiseurs, dans l'horrible espérance de renverser la république, & de l'ensevelir au milieu des débris, sous les décombres mêmes de la constitution? Il en en résultera que leurs vies, leurs fortunes vont être compromises; & que les colonnes du temple qu'ils auront ébranlé tomberont sur leurs propres têtes. Quels dangers ne courent-ils pas, si cette espèce d'hommes s'empare des affaires & détruit le gouvernement? Mais le gouvernement ne sera point détruit; les têtes de l'hydre anarchiste seront promptement abattues: & ensuite, malheur aux royalistes insensés qui se seroient flattés de perdre ainsi la liberté par la liberté même; elle les dévoreroit tous.

» Ce n'est pas tout encore. S'il est des patriotes intolérans & exclusifs dont les esprits extrêmes, toujours exagérés, sont cependant de bonne foi dans leur exagération, ils sont aussi intéressés à ne donner leur voix qu'à des hommes plus sages & à des patriotes constitutionnels, à ceux qui sont, comme eux, foncièrement républicains, mais qui sont attachés inviolablement à notre loi fondamentale, décidés à la maintenir, & jaloux d'affermir la révolution, au lieu de la renouveler ou de la prolonger.

» En effet, si ces hommes connus par des excès réussissent à s'emparer de la législature, ils seroient assurés de voir, au même instant, tous les partis se réunir & s'armer à-la-fois contre eux. Alors, leur perte seroit prompte autant qu'inévitable, parce que la terreur qu'ils auroient inspirée à tous les citoyens, ne laisseroit aucune borne à la réaction.

» Mais s'ils font la faute contraire; si, pour ne pas se réunir à ces républicains ardens, mais purs constitutionnels, ils laissent l'aristocratie s'emparer des élections, ils ont l'expérience de ce qui leur est arrivé depuis le mois de prairial jusqu'au 18 fructidor, & ils doivent savoir à quelles persécutions, à quelles injustices ils ont lieu de s'attendre; tandis que tous les patriotes qui tiennent franchement à la constitution, ne veulent pas persécuter ceux qui n'ont que le tort d'être trop exaltés & de pousser trop loin l'esprit révolutionnaire; ils veulent, au contraire, assurer leur tranquillité & adoucir leur existence, pourvu qu'ils laissent mettre à l'ancre le vaisseau de la république.

» Vous le voyez donc, citoyens, tous les partis possibles ont un même intérêt à choisir de bons électeurs; & d'ailleurs, ces partis ne sont qu'un point imperceptible. Ce n'est que le plus petit nombre de citoyens, qui sont encore ou entraînés vers la licence par la crainte du royalisme, ou reportés au royalisme par la haine de la licence. Autour de ces deux groupes qu'il est si aisé de compter, se projette & se distribue la masse de la nation, cette foule innombrable de citoyens paisibles qui desirer la fin de leur gouvernement, qui en attendent leur bonheur, & qui par conséquent sont plus intéressés encore à diriger les cheix dans le sens que vient de tracer le directoire exécutif, c'est-à-dire, vers le maintien & l'imperturbabilité de notre constitution.

» Le directoire exécutif ne sauroit mieux développer la nécessité de la bonne composition des corps municipaux,

qu'en rappelant ici à votre attention les réflexions remarquables que renferme, à ce sujet, l'instruction célèbre de l'assemblée constituante, du 8 janvier 1790, d'autant mieux que ce beau passage s'applique naturellement à cette proclamation, & semble fait pour la terminer.

» Le régime électif est sans doute la source du bonheur & de la plus haute prospérité pour le peuple qui sait en faire un bon usage; mais il tromperoit les espérances de celui qui ne porteroit pas dans son exécution cet esprit public qui en est l'âme, & qui commande dans les élections le sacrifice des prétentions personnelles, des liaisons du sang, & des affections de l'amitié, au devoir inflexible de ne confier qu'au mérite & à la capacité les fonctions administratives, qui influent continuellement sur le sort des particuliers & sur la fortune de l'état. (*Instruction du 8 janvier 1790 sur le décret du 22 décembre 1789, concernant les fonctions des assemblées administratives*) ».

C O R P S L E G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen HARDY.

Séance du 14 ventôse.

Le conseil reçoit diverses offrandes patriotiques.

Jean Debry obtient la parole; il dit qu'il ne suffit pas d'avoir adopté hier les propositions faites après la lecture du message du directoire exécutif; il faut les consacrer par une résolution solennelle. Quel grand événement, en effet, que *Rome libre & la tiare brisée!* quelle gloire nos soldats ne viennent-ils pas d'ajouter à toute celle dont ils étoient déjà couverts, en se distinguant par leur humanité autant que par leur courage?

Jean Debry présente, en conséquence, sous la forme d'une résolution qui est prise, les différentes propositions adoptées hier.

Trouille présente un projet de résolution tendant à autoriser la commune de Brest à imposer, pour fournir à ses dépenses locales, un droit de deux francs sur chaque pièce de vin & d'un franc sur chaque pièce de cidre.

Le conseil ordonne l'impression.

Oudot reproduit le projet de résolution tendant à ce que la commission des inspecteurs soit autorisée à faire imprimer, pendant un mois, par forme d'essai, le journal tachygraphique des séances du corps législatif.

Plusieurs membres représentent que ce journal ne doit pas être sous la surveillance de la commission des inspecteurs.

Cette disposition est retranchée, & le projet de résolution est adopté.

Santereau, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la dénonciation faite contre le représentant Dulaure; il propose de lui appliquer la loi du 3 brumaire, comme beaufrère d'émigré & comme n'ayant pas exercé les fonctions publiques exigées pour être excepté de cette loi. Le conseil ordonne l'impression.

Il s'est occupé ensuite du projet d'organisation de la gendarmerie nationale.

Riou obtient la parole pour une motion d'ordre; il commence par exprimer ses regrets de ce que les résolutions prises par le conseil des cinq-cents pour fournir aux besoins des prisonniers français soient restées sans effet;

celle sur l'ouverture des registres civiques a été rejetée par le conseil des anciens ; Popinant annonce qu'il respecte les décisions de ce conseil , mais il ne peut s'empêcher d'observer que les motifs du rejet lui paroissent peu fondés : on a craint d'augmenter la contribution somptuaire ! Mais quelle contribution augmentera-t-on si ce n'est celle qui porte sur le superflu ? N'est-ce pas pour les riches que la bienfaisance est un devoir ? Sera-ce l'indigent qui secourra l'indigent ? On a prétendu que ce surcroit de taxe ne produiroit pas deux millions ; mais deux millions eussent suffi pour trois mois , & tout fait espérer que d'ici à trois mois le courage de nos soldats aura brisé les fers de leurs freres prisonniers.

Cependant Riou ne présente pas un nouveau projet de résolution à ce sujet ; il ne croit pas même que ce soit à une commission spéciale à le présenter , mais à la commission des finances qui connoît nos besoins & nos ressources : il en fait la proposition expresse , & que cette commission prépare son travail pour sextidi prochain.

Riou demande ensuite que nonidi prochain la commission chargée d'un rapport sur les commissaires de la trésorerie fasse ce rapport. L'opinant fait plusieurs reproches graves aux fonctionnaires ; ils ont dit n'avoir reçu que 65 mille francs de dons patriotiques , & dans le sein du conseil seulement il a été offert plus de 100 mille francs.

Le ministre de la marine a été obligé de prendre 500 mille francs sur les attributions particulières , pour venir au secours de nos prisonniers. En général , il paroît à Popinant que le 18 fructidor n'a pas luit sur la trésorerie ; ses commissaires apportent dans l'exercice de leurs fonctions un esprit de lenteur , de chicane très-préjudiciable ; ils multiplient sur-tout les obstacles pour toutes les dépenses de l'Angleterre. Il faut donc examiner la conduite de ces fonctionnaires. Riou ajoute que si on lui montre qu'il s'est trompé , il se rétractera avec empressement.

Les propositions de Riou sont adoptées.

On demande l'impression de son discours. Pomme appuie cette demande , & dit qu'il y a à la trésorerie un foyer de contre-révolution. L'impression n'est pas ordonnée.

Quirot rappelle ce que Riou a dit , qu'à la trésorerie on prétend n'avoir reçu que 65 mille francs de dons patriotiques , quoique dans le conseil seul , il en a été offert pour plus de cent mille francs ; il en a été fait aussi dans les départemens : cela vient de ce qu'il n'y a pas de comptabilité pour ces dons : la résolution à cet égard a été rejetée ; mais comme ces dons se multiplient , l'opinant croit qu'il faut s'occuper de nouveau de cet objet.

Une commission sera nommée.

Borel témoigne son étonnement de ce que , depuis longtemps , la commission de la surveillance de la trésorerie garde le silence , & demande qu'elle fasse un rapport général sur le service de cette partie de l'administration. — Adopté.

Pison-du-Galand fait un rapport sur l'ordre à établir dans les travaux du conseil , & propose qu'il n'y ait que six séances par décades ; les 1 , 2 , 4 , 5 , 7 & 8. — Le conseil ordonne l'impression.

Hardy demande qu'on supprime de ce rapport & qu'on n'emploie plus le mot *vestiaire* ; mot impropre & monacal. Il signifie , ce qu'un homme qui se fait moine , reçoit pour son habillement. Hardy propose d'y substituer ce nom : *le sallon des costumes*. — Adopté.

Le directoire envoie copie du message qu'il a adressé hier au conseil des cinq cents , relativement à ce qui s'est passé à Rome depuis l'entrée des troupes françaises.

Roger-Ducos prend la parole. Tant de crimes religieux & de forfaits de la puissance sacerdotale , dit-il , viennent enfin de recevoir leur juste châtement. Nous avons un grand assassinat à venger , & nous n'avons pas fait couler une goutte de sang. La paix du monde datera du 26 pluviôse au 6 ; de ce jour la philosophie a entièrement ressaisi son empire ; elle réglera désormais le sort des peuples.

Bordas quitte le fauteuil pour célébrer aussi cette époque qui rappelle le peuple romain à ses antiques droits. Gloire immortelle aux vainqueurs de l'Italie , dit-il , aux libérateurs de Rome ! Cette ancienne capitale du monde ne peut être le terme de la prospérité des Français ni du succès de leurs armes. Encore quelques jours , & nous répéterons du haut de cette tribune : Gloire aux vainqueurs de Carthage ! paix & amitié au peuple anglais !

Le conseil ordonne l'impression du message & des deux discours.

Il rejette , sur le rapport de Mailly , la résolution du 11 pluviôse , qui autorise la commune de Vitry à vendre des biens-fonds pour acquitter des dettes , attendu que les formalités préalables n'ont pas été remplies.

Il rejette également sur le rapport de Cornudet celle du . . ventôse , qui indique les départemens qui devront nommer cette année au tribunal de cassation , attendu que les départemens indiqués ne sont pas ceux qui sont en tour de nommer.

Le conseil se forme en comité général.

Bourse du 7 ventôse.

Amsterdam	57, 58 $\frac{1}{2}$.	Lausanne	$\frac{1}{2}$ b. , 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour	54 $\frac{1}{2}$, 55 $\frac{1}{4}$.	Tiers consol	20 l. 1 s. 3 d.
Hamb.	194 $\frac{1}{2}$, 192 $\frac{1}{2}$.	Bon 2/3	1 l. 17 s.
Madrid	12 l. 15 s.	Bon 3/4	16 s. 3 d.
Mad. effect	15 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$	106 l.
Cadix	12 l. 15 s.	Or fin	106 l.
Cal. effect	15 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.	51 l. 11 s. 3 d.
Gènes	96 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{1}{4}$.	Portugaise	96 l. 12 s. 6 d.
Livourne	104 , 103.	Piastre	5 l. 7 s. 3 d.
Lyon	$\frac{1}{4}$ ben. 15 j.	Quadruple	81 l. 2 s. 6 d.
Marseille	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol.	11 l. 12 s. 6 d.
Bordeaux	pair 15 j.	Guinée	26 l.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ b. 12 j.	Souverain	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle	1 ben. , $\frac{1}{2}$ per.		

Esprit $\frac{5}{6}$, 485 à 90 l. — Eau-de-vie 22 deg. , 385 à 460 l.
 — Huile d'olive , 1 l. 2 s. , 4 s. — Café Martin , 2 l. 13 s. , 14 s.
 — Idem St-Domingue , 2 l. 12 s. , 13 s. — Sucre d'Anvers , 2 l. 10 s. , 14 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 10 s. , 14 s. — Savon de Marseille , 19 s. 9 d. — Coton du Levant , 2 liv. , 2 l. 10 s. — Coton des isles , 2 l. 16 s. à 3 l. 8 s. — Sel , 4 l. 5 s.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES D'HISTOIRE NATURELLE , à l'usage des jeunes gens ; par L. Cotte , observateur météorologiste ; seconde édition considérablement augmentée ; un vol in-12. Prix broc , 2 liv. 10 s. & 3 liv. 10 s. franc de port. A Paris , chez Barbon , libraire , rue de Mathurins Saint-Jacques.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'ESPECE HUMAINE , par le citoyen Walekner , un vol. in-8°. de 420 pages. Prix , 3 liv. & 4 liv. 10 s. franc de port. A Paris , chez Dupont , imprimeur-libraire , rue de la Loi , n°. 1231. Il y a quelques exemplaires en velin.